

L'An deux mille vingt-deux, le treize mai 2022 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vieilles Maisons Sur Joudry s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Daniel LEROY, Maire.

Date de la convocation : 29 avril 2022

Étaient présents :

Mme CASTEL Claude, M. MESNIL David et Mme HODEAU Virginie, M. LACOMBE Henri-Jacques, Mme VAQUETTE Anaïs, Mme de KONING Marieka, M. BRAGUE Robert et Mme HARENG Sylviane—
Conseillers Municipaux

Absents excusés : M. FONTAINE Pascal, M. TARDIF Sébastien, M. JAQUET Pascal

Secrétaire : Mme VAQUETTE Anaïs

Mme MARCADET ayant une autre obligation a prévenu qu'elle arriverait avec du retard. Elle a rejoint le conseil à 20h30.

Approbation du compte rendu du conseil du 08 avril 2022

Délib 2022-29 : Adhésion groupement de commandes permanent entre la CCCFG et ses communes membres

La CCCFG propose aux communes membres de constituer un groupement de commande permanent pendant la durée du mandat électoral.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce groupement de commandes permanent sont formalisées dans la convention constitutive.

Le conseil approuve l'adhésion au groupement de commandes permanent et adopte la convention constitutive de groupement et autorise le Maire à la signer.

Délib 2022-30 : convention archivage avec la CCCFG

Au vu des besoins exprimés par un certain nombre de communes et la communauté de communes en matière d'archivage, la CCCFG propose aux communes la mutualisation de l'activité d'archivage en engageant un archiviste qualifié pendant une durée de 3 ans sous la direction du président de la communauté de communes.

Après un état des lieux des archives départementales qui a estimé le besoin des communes visitées, le nombre de jours d'intervention dans la commune est estimé à 20 et une participation communale de 4 599 € sur 3 ans.

Les modalités d'organisation de cette activité d'archivage sont formalisées dans la convention constitutive.

Le conseil adopte la convention et autorise le Maire à la signer

Délib 2022-31 : Dénomination des voies dans le cadre du plan d'adressage

Le maire rappelle à l'assemblée que la création des voies et des adresses est du ressort des communes, via le conseil municipal et se décompose en plusieurs étapes : la dénomination des voies et la numérotation des voies.

Vu que l'adressage a une importance toute particulière dans le cadre du déploiement de la fibre optique à l'abonné (projet Lysseo) et que sans cette donnée dans un format attendu par les opérateurs, le risque est grand que les logements non pourvus d'une telle adresse se retrouvent inéligibles alors que le réseau est opérationnel,

Considérant, que l'adressage de certains bâtiments dans la commune ne soit pas doté d'une adresse avec un n° et un nom de voie,

Il propose au conseil d'attribuer à toutes les adresses de lieu-dit, un nom de voie et un numéro.

Le conseil adopte les dénominations suivantes :

LIEU-DIT	DENOMINATION VOIE	CREATION NUMEROS
La Folie	Chemin de la Folie	15
La Pitazière	Chemin de la Pitazière	1
		14
		18
Platteville et Le Petit Plateville	Chemin de Platteville	26
		100
La Renaudière	Rue de la Petite Forêt	44
Le Palmin		76
Maison Forestière de Platteville		166
		175
Les Quinières	Chemin des Quinières	45
Thiffontaine	Chemin de Bouzy	132
Le Thilloy	Chemin du Thilloy	12
Le Terrefort	Route de Châtenoy	55

Délib 2022-32 : demande de subventions FACC

Le maire informe le conseil que la commune a droit à deux subventions par an pour les manifestations culturelles de la commune. Les Fonds d'Accompagnement Culturel aux Communes sont financés par le département à hauteur de 65 % du devis engagé.

Les escapades étant financées par d'autres dispositifs, il propose de faire les demandes de subventions FACC pour les organisations suivantes :

- Les impromptus de Molière représentation de théâtre à la date du 23/03/2022 pour un montant de 1200 € soit une subvention de 780 €
- Le cinéma en plein air en date du 03/09/2022 pour un montant de 1129 € soit une subvention de 734 €

Le conseil adopte à l'unanimité ces demandes de subventions et autorise le maire à signer les devis pour ces manifestations et tous les documents afférents à ces demandes de FACC.

Délib 2022-33 : Enfouissement d'un nouveau réseau téléphonique pour l'exploitation de la Fibre

Le maire informe le conseil qu'une partie du réseau téléphonique est « en pleine terre » et donc pas réutilisable pour l'exploitation de la fibre. Ces réseaux non exploitables, nécessitent de déployer un nouveau réseau. Sur les routes départementales hors agglomération, le règlement de voirie ne permet pas la pose de poteaux. Les travaux d'enfouissement seront donc pris en charge par le département. Sur les voies communales, le département propose de poser des poteaux. Libre à la commune de refuser cette solution technique auquel cas, une participation aux surcoûts de Génie Civil sera demandée à la collectivité avec possibilité d'échelonnement sur 5 ans.

Le surcoût lié à l'enfouissement du réseau est fixé à 38€/ml. Le plan de financement prévoit une participation du département à hauteur de 40% et du délégataire Loiret Fibre à hauteur de 45% du montant total des travaux.

Le reste à charge pour commune serait quant à lui de 15%, soit 5,70 €/ml.

Après plusieurs échanges et réunions avec Loiret Fibre, la longueur d'enfouissement maximum recensée s'élève à 1990 ml répartie sur les tronçons suivants qui sont cartographiés en annexe :

Grignon 1160m, COUTARD 560 m , la motte JOUDRY 150m, les petits étangs 120m

Pour éviter le problème de poteaux non entretenus par la suite, le maire propose au conseil d'autoriser l'enfouissement des tronçons.

Le conseil valide l'enfouissement des tronçons et autorise le maire à signer la future convention de projet de financement avec Loiret Fibre et tout document s'y afférent.

Organisations des élections législatives du 12 et 19 juin :

- rappel des modalités des procurations

- organisation du bureau de votes et planning des présences, il reste encore des pages à remplir, à voir avec les conseillers non présents pour compléter le tableau des présences.

CMJ

Ramassage des déchets : Peu d'enfants de l'école, pas d'animation du SITCOM cette année, manque de personnel

Elargir le ramassage à la citoyenneté ?

Installation d'une boîte à livres à l'étang des bois (cabine téléphonique à l'entrée du camping)

Aménagement du lotissement de l'Etang des Bois :

Présentation de deux études (1 étude à 13 lots, 1 étude à 14 lots). Formation d'un petit groupe pour travailler sur le projet (commission urbanisme)

Projet City Parc

Rencontre avec une société : Chiffre tout option 70 000€ (sans le terrassement : surcoût d'environ 20 000€)

D'autres prestataires sont consultés

Possibilité d'un financement à 80 %. Des conventions doivent être mis en place avec l'école et des associations.

Démission de la conseillère municipale : Mme Véronique ABSOLU

Pour son remplacement dans la commission de contrôle des listes électorales en tant que titulaire, le conseiller Robert BRAGUE se porte candidat

Et pour son remplacement dans la commission de l'ADAPA en tant que suppléante, la conseillère adjoint, Claude CASTEL se porte candidate.

SIRIS : les élus remontent des absences du personnel comblées par des élus non diplômés pour assurer la garderie ou le service de la cantine, par manque de souplesse et d'anticipation de certains agents.

Fin de séance à 21h50

Prochain conseil le 17/06/2022